



NOTE DE TRAVAIL

GROUPE D'EXPERTS DE LA FACILITATION (FALP)

QUATORZIÈME RÉUNION

Montréal, 20 – 24 avril 2026

Point 3 : Amendements de l'Annexe 9 – Facilitation

COOPÉRATION ENTRE ÉTATS ET SECTEUR POUR FAIRE FACE AU PROBLÈME DES PASSAGERS INDISCIPLINÉS OU PERTURBATEURS CONFORMÉMENT AUX NORMES ET PRATIQUES RECOMMANDÉES DE L'ANNEXE 9

[Note présentée par l'Espagne, l'Association du transport aérien international (IATA) et la Fédération internationale des associations de pilotes de ligne (IFALPA)]

RÉSUMÉ

Les États et le secteur font face aux mêmes préoccupations concernant la fréquence et la gravité croissante des incidents liés aux passagers indisciplinés ou perturbateurs aux aéroports et à bord des aéronefs. Les normes de l'Annexe 9 stipulent que les États contractants sont tenus de dissuader et de prévenir les comportements indisciplinés, et d'encourager la sensibilisation des passagers à l'inadmissibilité et aux conséquences juridiques possibles des comportements indisciplinés ou perturbateurs. Ces dernières années, plusieurs initiatives auxquelles ont participé des États et des acteurs du secteur ont été lancées pour rassembler les principales parties prenantes dans le but de dissuader, de prévenir et de gérer de tels incidents. Lorsqu'elles sont mises en œuvre conjointement avec les orientations de l'OACI et les instruments juridiques multilatéraux, ces initiatives multipartites s'inscrivent dans le cadre d'une approche élargie et efficace de lutte contre les incidents liés aux passagers indisciplinés ou perturbateurs. Elles servent également d'exemples de bonnes pratiques pouvant informer et motiver d'autres États contractants concernant ce phénomène.

Suite à donner par le Groupe d'experts FAL : Le Groupe d'experts de la facilitation est invité à :

- prendre note des informations figurant dans la présente note de travail ;
- demander au Conseil de prier instamment les États : a) de se référer aux exemples contenus dans la présente note afin d'en tenir compte dans les initiatives qu'ils prennent pour assurer leur respect des normes et pratiques recommandées (SARP) de l'Annexe 9, et b) d'établir des points de référence et de procéder à l'examen de leurs lois et règlements nationaux relatifs aux passagers indisciplinés ou perturbateurs en utilisant le document de l'OACI intitulé *Manuel sur les aspects juridiques de la question des passagers indisciplinés ou perturbateurs* (Doc 10117), en guise d'orientation.

1. INTRODUCTION

1.1 Créer les conditions d'un transport aérien sécurisé, sûr et confortable constitue un objectif partagé par les États et le secteur. Les entreprises de transport aérien et les gouvernements demeurent préoccupés par la fréquence et la gravité des incidents liés aux passagers indisciplinés ou perturbateurs à bord des aéronefs.

1.2 Ces incidents peuvent prendre la forme de violences contre l'équipage ou d'autres passagers, de harcèlement, de violences verbales, de tabagisme, de non-respect des consignes de sécurité et de santé publique, ou d'autres formes de comportement tapageur. Bien que ces actions soient le fait d'un faible pourcentage de passagers, elles ont un impact majeur. Elles peuvent menacer la santé, la sécurité et la sûreté des autres passagers et des membres d'équipage, et entraîner des perturbations opérationnelles importantes. Elles ont également un coût pour les entreprises de transport aérien.

1.3 Selon les dernières données statistiquement significatives issues de l'IDX (Incident Data eXchange) de l'IATA, le taux d'incidents liés aux passagers indisciplinés signalés a augmenté. Sur la base de 53 538 déclarations d'incidents provenant de plus de 60 exploitants dans le monde, il y a eu un incident pour 395 vols en 2024 contre un incident pour 405 vols en 2023. Le non-respect des instructions de l'équipage est le descriptif qui revenait le plus fréquemment. Toutefois, ce qui préoccupe le plus, c'est le nombre de signalements faisant état d'actes de violence physique, qui a également augmenté en 2024.

1.4 La tendance qui se dégage des données de l'IATA est cohérente avec celle publiée par les organismes régionaux et nationaux de réglementation de l'aviation, dont l'Agence de l'Union européenne pour la sécurité aérienne (EASA) et la Federal Aviation Administration (FAA) des États-Unis, entre autres. Une coopération continue entre les États et le secteur est essentielle pour résoudre ce problème.

1.5 Une approche globale, reposant à la fois sur le renforcement des moyens de dissuasion juridiques internationaux et sur une meilleure prévention et gestion des incidents, est nécessaire pour aborder le problème des passagers indisciplinés et perturbateurs. Les entreprises de transport aérien rapportent qu'après avoir appliqué cette méthode, elles ont constaté des incidences positives dans le traitement de ce phénomène, et qu'elle a eu un effet dissuasif.

1.6 L'Espagne, l'IATA et l'IFALPA saluent le travail important que l'OACI a accompli au cours de la dernière décennie pour fournir aux États des outils et un soutien pour renforcer l'action dissuasive des instruments juridiques internationaux. Ce travail a notamment porté sur la publication des éléments indicatifs complets figurant dans le Doc 10117 de l'OACI, *Manuel sur les aspects juridiques de la question des passagers indisciplinés ou perturbateurs*. Ceux-ci offrent des conseils sur la manière de résoudre les déficits de gouvernance et encouragent l'utilisation de sanctions civiles et administratives afin d'élargir la gamme de mesures d'application disponibles, en fonction du degré de gravité des incidents.

1.7 Cependant, il est également essentiel de prévenir les incidents et de les gérer efficacement lorsqu'ils surviennent. Le rôle essentiel des États est souligné au paragraphe 6.35 de l'Annexe 9 – *Facilitation* de la Convention de Chicago, comme suit :

« Chaque État contractant, en coopération avec les exploitants d'aéroports et d'aéronefs, encouragera la sensibilisation des passagers à l'inadmissibilité et aux conséquences juridiques possibles d'un comportement indiscipliné ou perturbateur aux aéroports et à bord des aéronefs afin de dissuader et de prévenir de tels comportements. »

2. ANALYSE

2.1 Plusieurs États ont adopté des initiatives qui vont au-delà des simples campagnes de sensibilisation requises par les normes de l'Annexe 9. L'Espagne, l'IATA et l'IFALPA estiment qu'il s'agit là d'exemples de bonnes pratiques mondiales qui permettent aux États de répondre à ces exigences tout en adoptant une approche plus exhaustive et plus robuste pour surmonter le défi posé par la hausse du nombre d'incidents liés aux passagers indisciplinés ou perturbateurs. De nombreuses initiatives semblables sont brièvement décrites ci-dessous.

2.2 L'Espagne, l'IATA et l'IFALPA félicitent particulièrement plusieurs États membres de la Conférence européenne de l'aviation civile (CEAC) d'avoir réuni des parties prenantes, dont les entreprises de transport aérien, les aéroports, les forces de l'ordre, les procureurs, les responsables au sol et d'autres acteurs, afin d'adopter des mesures visant à faire face à la fréquence et à la gravité croissantes des incidents liés aux passagers indisciplinés ou perturbateurs. Parmi celles-ci, il convient de citer la signature de déclarations publiques sur des actions convenues, incluant des campagnes de communication qui mettent en lumière les comportements interdits ainsi que les sanctions légales ou autres pouvant être imposées en cas de non-respect. Elles incluent également des mesures visant à renforcer les lois et les mesures d'application concernant les passagers indisciplinés.

2.3 Par exemple, en République d'Irlande, le nombre d'incidents signalés liés au comportement indiscipliné de passagers a triplé entre 2019 et 2023. En réponse, l'Autorité de l'aviation irlandaise (IAA) a élaboré, conjointement avec des acteurs du secteur, une [déclaration commune](#) pour lutter contre le comportement de passagers indisciplinés aux aéroports et à bord des aéronefs, dans le cadre de la campagne #NotOnMyFlight de l'EASA. Les entreprises de transport aérien et les aéroports irlandais, la police, AirNav Ireland, les agents de service d'escale et les organisations internationales de l'aviation se sont réunis pour s'attaquer à la question des comportements perturbateurs et dangereux. La déclaration présente un plan d'action pour le secteur de l'aviation irlandaise visant à réduire l'incidence de passagers indisciplinés aux aéroports et à bord des aéronefs. Les signataires se réunissent régulièrement et échangent sur le sujet, travaillant ensemble pour prévenir les perturbations et mieux faire appliquer la loi. Plus précisément, le secteur vise à s'assurer que la police soit informée de toute activité criminelle, à développer la formation des membres d'équipage de cabine et à améliorer la communication avec les passagers afin de prévenir les comportements indisciplinés. En plus de produire divers supports de communication et des publications sur les réseaux sociaux pour mettre en avant les messages positifs, l'IAA a également mené des efforts pour étendre sa compétence en vertu du droit national dans l'intention de ratifier le Protocole de Montréal 2014 (MP14) en temps voulu. Elle travaille en outre avec d'autres départements gouvernementaux pour évaluer l'utilisation possible d'un éventail plus large de mesures d'application à l'encontre des passagers indisciplinés.

2.4 En 2025, une déclaration conjointe de haut niveau sur les passagers indisciplinés a été signée par le Ministre fédéral autrichien de l'innovation, de la mobilité et des infrastructures, en collaboration avec les parties prenantes, dont les entreprises de transport aérien et les aéroports. Un groupe de travail conjoint gouvernement-secteur sur les passagers indisciplinés a été créé pour évaluer les campagnes de sensibilisation conjointes, examiner les méthodes de catégorisation des incidents et faire des propositions concrètes en vue d'éventuelles adaptations à l'arsenal juridique. Enfin, l'Autriche s'est également engagée à ratifier le MP14 dans le cadre de mesures plus larges visant à dissuader et à sanctionner les personnes qui ont des comportements indisciplinés à bord des aéronefs.

2.5 Des initiatives conjointes similaires ont été mises en œuvre aux Pays-Bas, en Norvège et en Suède. En Espagne, le Comité national espagnol de facilitation du transport aérien (NATFC) a établi un Groupe de travail sur les passagers indisciplinés pour examiner des mesures possibles et proposer des solutions à ce problème.

2.6 En France, le gouvernement a élargi le recours à des sanctions civiles et administratives à l'encontre des passagers aériens indisciplinés ou perturbateurs, offrant ainsi à la police et aux procureurs un éventail plus large de mesures d'application. La France a également ratifié le MP14 pour promouvoir une plus grande uniformité et davantage de certitude à l'échelle internationale.

2.7 Au Royaume-Uni, une hausse des incidents liés aux passagers indisciplinés juste avant la pandémie de COVID-19 concernait principalement des cas d'ébriété. Un problème particulièrement grave était celui des passagers qui, pendant les vols, ouvraient et buvaient des boissons alcoolisées achetées dans les magasins hors-taxe de l'aéroport, à l'insu de l'équipage. Pour y faire face, la police, les aéroports, les entreprises de transport aérien, le personnel de services d'escale, les exploitants de magasins hors-taxe et de restaurants et bars se sont réunis pour élaborer un [code de conduite sectoriel](#) approuvé par le gouvernement, définissant un ensemble d'actions que chaque signataire s'est engagé à mener. Une campagne de communication très médiatisée sur les réseaux sociaux et dans les aéroports, intitulée « Un de trop », a mis en lumière les conséquences pour son auteur de comportements indisciplinés, notamment de lourdes amendes, l'inscription sur une liste noire de l'entreprise de transport aérien, un refus de transport ou la prison. Les incidents signalés ont diminué malgré une augmentation globale du trafic.

2.8 Enfin, l'IATA a publié un nouveau [document de stratégie](#) intitulé « *Even safer and more enjoyable air travel for all – A Strategy for reducing the problem of unruly and disruptive passenger incidents* » (Des voyages aériens encore plus sûrs et agréables pour tous – Stratégie visant à atténuer les incidents liés aux passagers indisciplinés et perturbateurs). Ce document de haut niveau présente les mesures concrètes que les États et les exploitants peuvent prendre pour réduire le problème de l'indiscipline des passagers. Il comprend des données de l'IATA et des principaux organismes de réglementation, des cas de bonnes pratiques mondiales, ainsi que des exemples de mesures prises par le secteur pour prévenir et gérer de tels incidents.

3. RECOMMANDATIONS

3.1 Le Groupe d'experts de la facilitation est invité à :

- prendre note des informations contenues dans la présente note de travail ;
- prier instamment les États :
 1. de se référer aux exemples de bonnes pratiques pour guider leurs propres initiatives afin d'assurer la conformité avec les SARP de l'Annexe 9 ;
 2. de comparer et de revoir leurs lois et réglementations nationales portant sur les passagers indisciplinés ou perturbateurs en s'inspirant du Doc 10117 de l'OACI.